

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque A P A L	Type Buggy CA - 1,5	Fiche d'homologation n° CH 0012 06
--	-------------------	------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Buggy CA 1,5" et CH 0012 06 sur plaquette du constructeur
 "APAL C" sur plaquette APAL. Plaquette du constructeur et APAL
 à droite sur paroi intérieure de la carrosserie devant
 le siège,
 "AP" devant le no du châssis

Numéro du châssis frappé sur tube central derrière les sièges avant
 Signé d'identification du moteur frappé "H" sur bloc-moteur, au-dessous de la dynamo

Constructeur APAL S.A., Barchon (B) / H.FREY, Langnau a/A Importateur: H.FREY, Langnau a/A

CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>4</u> Entretien <u>arrière</u>	MOTEUR Genre <u>cyl. opposés</u> Temps <u>4</u>
Direction <u>à gauche</u> Assistance <u>-</u>	Marque <u>V W</u> Carbur. <u>B</u>
Frein de service <u>hydraulique, 1-circuit, expansion interne</u>	Type <u>"H"</u>
Frein auxiliaire <u>méc., expansion interne</u>	Position <u>arrière</u> Nombre cyl. <u>4</u>
Frein stationn ^t . <u>sur roues AR</u> Frein pr. rem. <u>-</u>	Alésage <u>83</u> Course <u>69</u>
Transmission <u>méc. toute synchronisée</u> Nombre vit. <u>4</u>	Cylindr. <u>1493</u> cm ³ CV-Impôt <u>7,6</u>
Blocage differ. <u>-</u> Crochet rem. <u>-</u> Vitesse max. <u>120</u> km/h	CV-puiss. <u>44 (DIN)</u> à <u>4000</u> t/m
CARROSSERIE Forme <u>ouverte</u> Nombre portes <u>-</u>	Refroidissement <u>air</u>
<u>-</u> Toit ouvert <u>-</u>	Bruit <u>77</u> dB (A) à <u>4000</u> t/m
Nombre de places : Total <u>3</u> ; AV <u>2</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>1</u> ; Places debout <u>-</u>	Amortissement bruit <u>1 pot</u> <u>700x100x75mm</u>

DIMENSIONS	Voie	AV <u>1320</u>	AR <u>1330</u>
	Diam. braquage	G <u>9,95</u>	DR <u>9,35</u>
Empattement	<u>2150</u> / (/ /)		
	<u>Dimensions ext.</u>	<u>Dimensions int.</u>	
Longueur	<u>3530</u>		
Largeur	<u>1620</u>		
Hauteur	<u>1500</u>		
Porte à faux	AV <u>470</u>		
	AR <u>910</u>		
	lat. <u>-</u>		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>230</u>		<u>380</u>	<u>610</u>
	<u>100</u>		<u>110</u>	<u>210</u>
Total	<u>330</u>		<u>490</u>	<u>820</u>
Garantie fabr.	<u>450</u>		<u>710</u>	<u>1000</u>
Dimens. pneus	<u>165 SR 15 /</u>		<u>ER 70 VR 15</u>	
Charge p. essieu	<u>690 (1,3)</u>		<u>950 (1,6)</u>	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				<u>-</u> kg

Genre du véhicule	Marque	Type	Fiche d'homologation n°
Voiture de tourisme	A P A L	Buggy CA - 1,5	CH 0012 06

C A R T E C O M P L E M E N T A I R E I

DIRECTIVES DE TRANSFORMATION :

1. Il y a lieu de procéder aux modifications du châssis selon les directives de la maison APAL SA., Barchon (B) resp. Volkswagenwerk, Wolfsburg (D) de septembre 1969..
2. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.
3. Ces véhicules ne sont transformés que par la maison H. FREY, Langnau a/A.

LE JEU DE TRANSFORMATION EST COMPOSE DE :

- Carrosserie y compris le dispositif d'éclairage complet, selon fiche d'homologation, y compris le pare-brise.
- Jantes et pneumatiques avant et arrière, selon fiche d'homologation.
- Sièges baquets avec une largeur intérieure de 380 mm.
- Courroies de sécurité homologuées avec dispositif d'ancrage.
- Bavettes pare-boue à l'arrière, selon art. 25, 5^e al. OCE.
- Dispositif d'échappement.
- Armatures complètes - 2 miroirs rétroviseurs.
- Defroster pour les véhicules av. panneaux latéraux.

Tournez s.v.p. !

CONDITIONS

1. Les véhicules ne peuvent être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon l'art. 82 al. 2 OCE.
2. Fabrication du véhicule en série reconnue; l'art. 38 al. 2 OCE ne peut être appliqué.
3. La maison procédant à la transformation doit fournir une garantie écrite concernant la bienfaisance du travail accompli aux autorités cantonales.
4. Les directives de transformation selon chiffre 1 doivent être remises aux autorités cantonales.

Complément du 27.12.72 (remplace le complément du 10.7.72)

Complément aux directives de transformation, 3ème alinéa:

La maison suivante est également autorisée à raccourcir des châssis et à procéder à la transformation des véhicules:

Max GEIGER, Carrosserie, Solothurnerstrasse 146, 4612 Wangen a/A

Les agents suivants ne sont autorisés qu'à faire la transformation:

Pierre	Nicolier	Mécanique Sportive	1052 Le Mont / Lausanne
Lambert	Bessard	Garage	1934 Vilette-Bagnes
Ramel G.m.b.H.		APAL-Buggy	4133 Pratteln
	Geschäftssitz		4402 Frenkendorf
Rinaldo	Pellanda	Carrosserie	5607 Hägglingen
Alois	Bühlmann	Automobile	6000 Luzern
T. H.	Lang	Carrosserie	6430 Schwyz
Jaromir	Fristensky	Auto-Elektro, Motos	7000 Chur
Hans	Fetz	Autospenglerei	7252 Klosters-Dorf
P. Juker &	J. Brüniger	Carrosserie	8404 Ober-Winterthur
Ferdinand	Pisch	Garage	9435 Heerbrugg